

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN,
TENUE LE MERCREDI 8 NOVEMBRE 2017, À 17 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ
DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt
et Marie-Lou Darveau, messieurs les
conseillers Daniel Boisclair et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
LE MAIRE MARIO FORTIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Gilles Potvin et Mme Lyne Groleau.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller François Potvin.

310-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée
extraordinaire à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la
séance à la Télévision communautaire.

311-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du règlement numéro 529-2017, modifiant le règlement numéro 519-2017
5. Questions du public
6. Levée de l'assemblée

312-2017

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

313-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 529-
2017, MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 519-2017 :

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil déclare avoir lu le règlement
numéro 529-2017 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont reçu copie du
projet de règlement au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 529-2017, modifiant le règlement 519-2017 et ses amendements, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 200 000 \$.

NOTE: Le règlement est reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

314-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

315-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'assemblée soit et est close à 17 heures 09.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière